

AVERTISSEMENT  
AUX CATHOLIQUES  
DU DIOCÈSE D'AUCH,  
SUR LA COMMUNION PASCHALE,  
ET SUR L'USAGE DES SACREMENTS  
EN TEMPS DE SCHISME;

Avec la réfutation du Mandement de M. Barthe,  
du 9 Février 1792 ; par lequel *il avance la*  
*durée du temps de Pâques, & accorde à tous*  
*les Fidèles, nonobstant la teneur du Concile*  
*de Latran, omnis utriusque sexûs, la permission*  
*de se confesser à tel Prêtre approuvé assermenté*  
*qu'ils jugeront à propos ; & avec la réponse*  
A LA GUÉRISON DU SCHISME, du premier  
Vicaire épiscopal.




---

PAR l'auteur de la Réponse théologique.

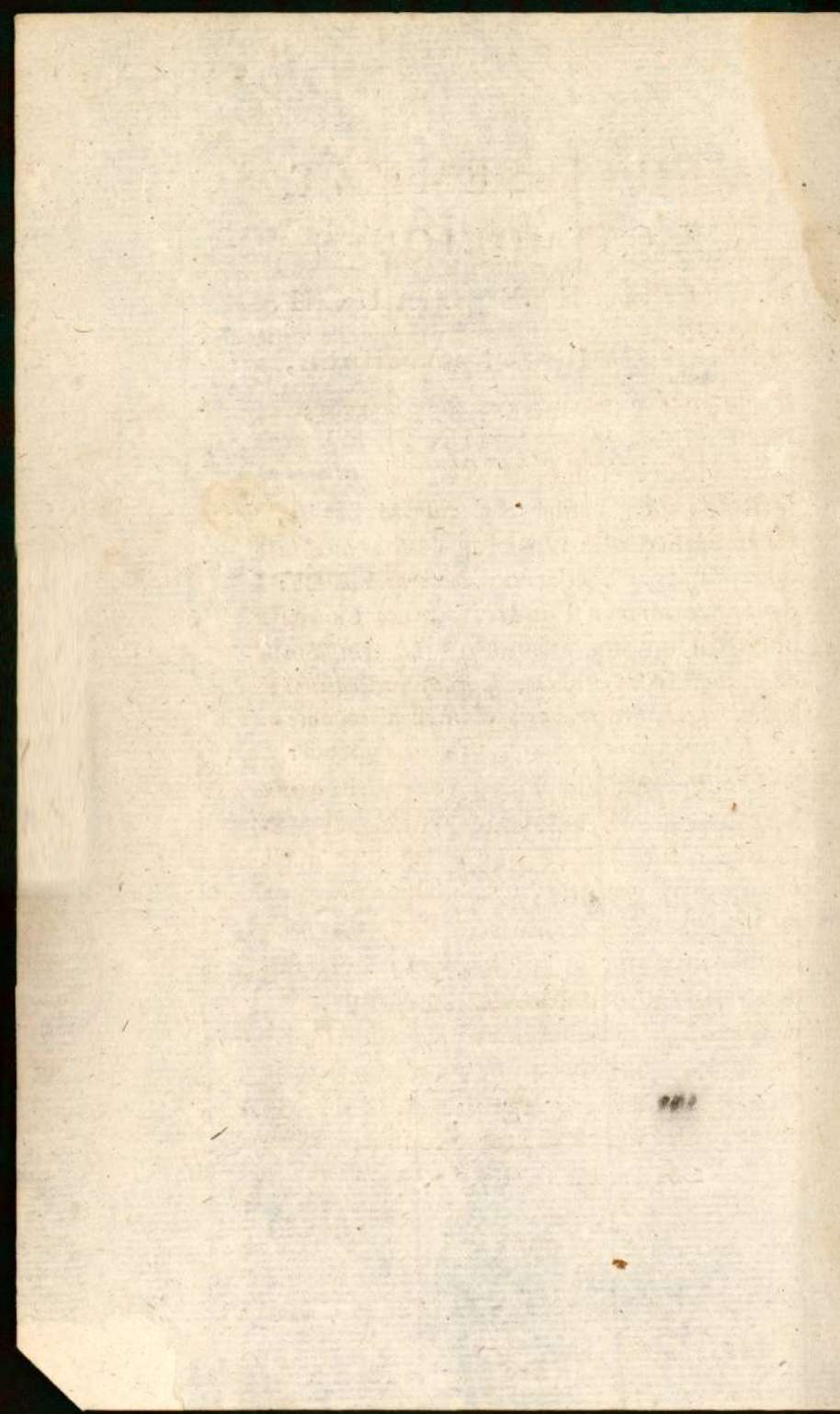
---



A A G E N.

---

26 MARS 1792.



## P R É F A C E.

JE travaillois, ainsi que je l'avois annoncé dans ma réponse théologique, à prouver que l'Eglise persécutée est la seule visible, & conséquemment la seule véritable, lorsque tout-à-coup M. l'évêque du département du Gers avec son mandement du 9 février 1792, & M. son premier vicaire épiscopal avec son ouvrage intitulé, *la guérison du schisme*, se sont élevés contre elle avec plus d'acharnement que jamais. Soldat de JESUS-CHRIST, devant courir à l'endroit de la place le plus fortement attaqué, j'ai suspendu ce que j'avois entrepris pour m'opposer à ces deux implacables ennemis.

L'ouvrage plein d'erreurs & d'insignes hérésies de M. le vicaire épiscopal, se trouve réfuté par ce que je dis ici : mais néanmoins comme, outre les hérésies & les grandes erreurs, il y a, sous l'apparence de la piété, une doctrine mauvaise & capable de corrompre les foibles . . . . des faits, les uns faux, les autres singulièrement altérés, & que je n'ai ~~pu~~ pu, occupé de mon double objet, me livrer à une discussion selon



mes désirs , suffisante pourtant pour calmer des consciences déjà trop alarmées , je ferai encore une réponse directe ; je soulèverai de plus fort le manteau hypocrite dont se couvre cet excellent homme ; & , si je ne me flatte trop , j'ose assurer qu'on verra clairement alors que „ les faux pasteurs , pour ne „ venir à nous que sous les dehors de „ l'amitié & sous la peau de la brebis , „ n'en font que plus cruels & plus „ sanguinaires. „

Que M. le co-évêque ne s'irrite pas , si je parle avec tant de fermeté & de franchise , c'est JESUS-CHRIST lui-même qui nous a appris cette grande vérité : *attendite à falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium ; intrinsecus enim sunt lupi rapaces.* MAT. 7. 15.

---

NOTA. Comme cet avertissement a été fait avec une très - grande précipitation , vu l'urgence des circonstances , on prie le lecteur d'être indulgent pour les incorrections de style qui pourront s'y trouver.

---



---

# AVERTISSEMENT

## AUX CATHOLIQUES

### DU DIOCÈSE D'AUCH,

*Sur la COMMUNION paschale, & sur l'usage  
des SACREMENTS en temps de schisme ; avec  
la réfutation du Mandement de M. l'Évêque  
du Département du Gers, du 9 Février 1792,  
& de la guérison du schisme, de son premier  
Vicaire épiscopal.*

---

Venez vous reposer à l'ombre de ses ailes, de peur  
que vous ne deveniez la proie du démon, s'il  
vous trouve hors de l'Église.

*Ep. car. mag. ad elip.*

---

**A** L'APPROCHE du saint jour de pâques,  
chers catholiques, vous devez être touchés d'un  
grand désir de communier avec vos frères, que  
la persécution n'a pas encore écartés des lieux  
saints : c'est Jésus-Christ même qui vous invite  
à ce banquet de paix ; & vous devez croire  
qu'il vous dit toujours, par la bouche de ses

Luc. 22. 15. ministres : *j'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque avec vous.*

Tom. 6. Telles étoient les paroles que le célèbre évêque  
Com. paf. de Meaux adressoit aux nouveaux convertis de son diocèse ; & telles seroient aussi celles que nous vous adresserions à vous tous qui n'avez jamais abandonné la vraie foi , *si la grande salle où J. C. veut faire le festin étoit ouverte.*

Ibidem.

C'est principalement dans ce saint jour que ce divin Sauveur appelle ses enfans à son banquet ; & vous êtes , chers catholiques , de tous les enfans , ceux qu'il désire le plus de voir à sa table , puisque c'est là que vous lui avez donné la dernière marque de votre union avec son Église.

3. paral. 30. Mais , ô douleur ! ces temps ne sont plus (\*) ! le saint roi Ézéchias ne peut plus vous appeler à Jérusalem ! il ne peut plus vous introduire dans le temple ! En vain vous avez prié les tribus schismatiques de vous en ouvrir les portes , & de revenir avec Jéroboam célébrer ensemble la pâque solennelle ; vos cris ont été étouffés , vos prières ont été vaines.

Quel parti devez-vous néanmoins prendre , chers catholiques , dans ce temps malheureux où , ne pouvant plus venir à Jérusalem , le

---

(\*) Le 19 mars , les églises catholiques ont été fermées dans la ville d'Auch.



schisme & l'hérésie vous invitent d'aller à Samarie? Que devez-vous croire, que devez-vous faire dans ce temps où, d'un côté, la véritable Église qui vous a enfantés vous conjure de ne pas l'abandonner, & de l'autre, une église schismatique vous engage de courir après elle?

Voilà ce que je me propose de vous faire voir dans cet avertissement.

Que devez-vous croire?

Comme il n'y a qu'une véritable Église, hors de laquelle il n'y a pas de salut (laquelle est l'Église catholique) il ne peut y avoir, ainsi que nos adversaires en conviennent encore, que les pasteurs de cette Église qui soient les véritables. Il vous importe donc essentiellement de bien connoître ces pasteurs; car vous savez qu'on ne peut être de l'Église de J. C., & conséquemment être sauvé, qu'autant qu'on professe la même foi, qu'on participe aux mêmes sacrements, & qu'on est soumis aux pasteurs légitimes, principalement au pape, chef de tous.

Que les pasteurs de l'Église catholique sont les seuls véritables, & que ceux-là, dans l'état présent, sont les prêtres persécutés.

Cette connoissance de vrais pasteurs étant une fois posée comme essentielle, quels seront, vous dirai-je, les pasteurs véritables?

Ce seront » ceux qui entrent par la porte  
» dans la bergerie..... que le portier ouvre,  
» & dont les brebis entendent la voix..... qui  
» appellent leurs propres brebis par leur nom,

ier. caractère.

Joan. 10, v.

2. 10.

» qui les font sortir , & lorsqu'ils les ont fait  
 » sortir , qui marchent devant elles ; celles-ci  
 » les suivant , parce qu'elles entendent leurs  
 » voix. »

2e. caractère.

Quels seront les véritables pasteurs ? Ce seront ceux qui seront institués par l'Église ; ceux-là sont principalement les évêques , le pape à leur tête , qui , ayant reçu de J. C. par ses apôtres ou leurs successeurs , le pouvoir de lier & de délier , de prêcher & d'annoncer sa parole , avec la promesse expresse d'avoir son secours jusqu'à la consommation des siècles , communiquent encore ce même pouvoir à d'autres coopérateurs , pour la même fin & le même but , *le bien spirituel des fidèles.*

3e. caractère.

A quel caractère distinctif connoîtrons-nous encore les pasteurs véritables ? A leur mission , à leur doctrine toujours constante & uniforme , & à leur descendance jusqu'à J. C. , par les pasteurs qu'ils remplacent.

Ce dogme , messieurs , de la succession de la doctrine toujours constante & uniforme , avec la descendance jusqu'à J. C. par les pasteurs légitimes , est un des plus beaux caractères de notre sainte religion. Toujours il a abattu , & il abattra toujours ceux qui s'élèveront contre elle. Toujours il a fait connoître , & il fera distinguer toujours les véritables enfans d'avec ces illustres ingrats qui se séparent d'elle.



Il vous importe donc essentiellement de bien peser ce dogme : il vous importe d'autant plus, qu'alors vous verrez le point de la rupture de tous les schismatiques. Ce point vous paraîtra si sanglant, que cette empreinte ne pouvant jamais s'effacer, vous connoîtrez aisément les faux pasteurs, & les fuirez pour vous attacher, sans réserve, aux véritables.

Boss. prom.  
de l'Eglise.

Mais jetons un coup d'œil sur la formation de l'Eglise : c'est là que vous apprendrez encore à faire le véritable discernement, & que vous vous convaincrez de la vérité que j'avance.

J. C. voulant consommer le mystère de la rédemption, c'est-à-dire, la sanctification des hommes pour lesquels il avoit accepté de mourir; J. C., dis-je, appelle ses disciples, & parmi eux en choisit douze : » Allez, leur dit-il, » enseignez toutes les nations, baptisez-les : » & voilà que je suis avec vous jusqu'à la » consommation des siècles. »

Formation de  
l'Eglise.

Bossuet, serm.  
sur l'unité de  
l'Eglise.

Mat. 10. 7.

Prévoyant que, sans l'unité, ce grand corps, qu'il alloit former, seroit livré à l'erreur & au schisme, J. C., après la première séparation des douze apôtres sur tous les disciples, en fait une seconde, & consomme en Pierre, qu'il établit chef de tous, le grand mystère de l'unité, qui devoit être la base de son Eglise : » Et vous » autres, qui dites-vous que je suis ? »

Mat. c. 16.  
18.

» Vous êtes, répondit Pierre, le Christ fils » du Dieu vivant. »

Ravi de cette haute prédication de la foi, J. C. lui confirme aussitôt qu'il sera le fondement de son Église : » Et moi, je te dis à toi, tu es Pierre ; sur cette pierre je bâtirai mon Église, & les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

J. C. ne s'arrête pas là. Il continue son dessein ; & après avoir dit à Pierre, éternel prédicateur de la foi : » tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Église », il ajoute : » & je te donnerai les clefs du royaume du ciel : ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel, & ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel ». Et encore : » Simon, fils de Jean, m'aimcz-vous plus que ne font ceux-ci ? Oui, Seigneur, répondit Pierre, vous savez que je vous aime : *païsez mes agneaux*, &c. &c. »

S. Jean 21.  
v. 23.

Vous n'ignorez pas le reste, messieurs ; vous savez la triple réponse de Pierre : aussi connoissez-vous déjà le mystère de la formation de l'Église, dans l'unité & dans la primauté de ce chef des apôtres.

Boff. *ibidem*. Voulez-vous le voir de nouveau, ce mystère (\*), dans tout le corps épiscopal, avec tout l'ordre de la juridiction ecclésiastique, suite nécessaire de cette formation ?

---

(\*) On verra bientôt notre dessein dans le développement de la formation de l'Église.



C'est encore en Pierre que vous le verrez paroître. Le même qui a dit à Pierre : » tout » ce que tu lieras , sera lié , &c. » , dit la même chose à ses apôtres : » à tous ceux à » qui vous remettrez les péchés , ces péchés » leur seront remis , &c. » ; & le même encore qui donne cette puissance à Pierre , la donne aussi , de sa propre bouche , à tous les apôtres : » Comme mon père m'a envoyé , ainsi je vous » envoie : allez , enseignez toutes les nations , » &c. &c. »

Joan. 20.

Fort de la plénitude des dons qu'ils ont reçus , les apôtres se dispersent alors , & annoncent par toute la terre la doctrine de J. C. La moisson alloit être grande : aussi établissent-ils , avec de nouveaux coopérateurs , des églises , premièrement en Judée , puis chez les autres nations dans certaines villes. De là les autres villes prirent la semence de la doctrine , & la prennent tous les jours , à mesure qu'elles se forment. Ces églises , comme filles premières , furent comptées pour églises apostoliques , & toutes liées ensemble par la communication de la paix , fondée sur l'unité de doctrine , ne firent & ne font qu'une seule église , fondée sur la pierre , qui nous a enfantés tous.

Boss. ibidem.

Voilà à présent , messieurs , la formation de la véritable Église ; voilà le mystère de l'unité , qui est son ornement & sa gloire , ainsi qu'il a toujours été son fondement & sa force.

Succession &  
unité des chaires  
& de la doctrine.

Telle a toujours été la même continuité depuis S. Pierre jusqu'à nous. Les évêques n'ont tous ensemble qu'une même chaire, *par le rapport essentiel qu'ils ont tous avec la chaire unique où Pierre & ses successeurs sont assis*; & si, en conséquence de cette doctrine qu'ils ont reçue, ils doivent tous agir dans l'esprit de l'unité catholique, en sorte que chaque évêque ne puisse rien dire, ni faire que l'Église universelle ne doive avouer, chrétiens ! quelle ne doit pas être votre surprise, de vous voir ainsi le jouet d'une erreur mortelle dans laquelle on veut vous plonger ?

Conséquence  
de l'exposition  
de la formation  
de l'Église.

En effet, messieurs, après avoir vu à présent le caractère des véritables pasteurs; après avoir vu la formation de l'Église, sa force, son unité, l'unité de sa doctrine constante & uniforme, l'unité de ses chaires, *par le rapport essentiel qu'elles ont toutes avec celle de Pierre*, vous fera-t-il difficile de juger la cause qui nous divise avec les nouveaux évêques (\*) ? vous fera-t-il difficile de voir que M. Barthe n'est point entré par la porte, que le portier ne l'a pas ouverte,

---

(\*) Que M. le premier vicaire épiscopal fasse attention à cette unité des chaires, *par leur rapport avec celle de Pierre*; il verra aussitôt, non-seulement combien Mélece & Paulin, par leur élection, confirmée par le métropolitain & le concile, étoient en communion avec le pontife romain, mais encore combien tout son système, bâti sur le schisme d'Antioche, s'évanouit par-là même, & s'en va en fumée.



que les brebis ne sauroient entendre sa voix ? vous fera-t-il difficile de voir qu'il lui est impossible de prouver son origine jusqu'à J. C. ; de prouver que sa chaire , à laquelle il a été élevé le 10 avril 1791 , par la garde nationale , au bruit des canons & des boîtes , est une chaire apostolique , ou une des chaires érigée par un des hommes apostoliques... de prouver son unité , sa succession , son rapport essentiel avec celle de Pierre ?

Voyant cette nouvelle chaire sans unité , sans succession , sans rapport essentiel avec celle de Pierre , vous fera-t-il difficile de voir que la doctrine qui en découle , n'est pas la doctrine ancienne , la doctrine des apôtres , & que par cela même elle est fautive & mauvaise ?

Quand un ange descendroit du ciel , s'écrie S. Paul , pour vous annoncer une autre doctrine que celle que je vous ai annoncée , ne le croyez pas. Pourquoi cela ? Parce que J. C. ne peut se contredire ; & il se contrediroit , puisque , contre sa promesse d'être toujours avec l'Eglise qu'il a fondée , il s'en feroit séparé pour la détruire & la perdre.

Telle est donc l'Eglise catholique , par la succession de sa doctrine & de ses chaires apostoliques : rien ne l'arrête dans sa marche : tout s'écarte ou se brise devant elle ; & ayant son fondement en J. C. , elle est ferme & inébranlable.

La chaire de M. Barthe est une chaire de pestilence, parce qu'elle est sans unité, sans rapport essentiel avec celle de Pierre.

Gal. 1. 8.

C'est à présent , chers catholiques , que vous connoîtrez combien la doctrine de M. Barthe est nouvelle , & combien , *pour être nouvelle* , elle est convaincue d'erreur & de fausseté.

Nonveauté de  
la doctrine de  
M. Barthe.

Oui , c'est à présent que vous saurez apprécier combien son erreur est grossière , sa flatterie scandaleuse , lorsque , dans son mandement du 9 février 1792 , il commence par vous dire :  
» Placé , nos très-chers frères , par vos libres  
» suffrages , sur un siège qui se trouve situé au  
» centre de notre département , c'est un vrai  
» sujet de consolation pour nous , &c. ». Comme si jamais les vrais ministres étoient venus par une autre voie que par l'Église.

Cette doctrine  
a été condam-  
née comme hé-  
rétique.

Le malheureux ! D'un côté , il s'avoue *homme nouveau* ; de l'autre , vous donnant , par bassesse & contre son ame , un droit que vous ne pouvez avoir , parce que le royaume de J. C. n'est pas de ce monde , & qu'il ne sauroit venir de la terre , il tâche de vous faire illusion , & de se maintenir , en vous perdant , dans une place que la violence lui a donnée. (\*)

Je vous ai dit que vous n'avez jamais eu , & que vous ne pourriez avoir le droit d'instituer vos ministres : en voici la preuve la plus complète ; car il faut épuiser la matière , & vous faire voir

---

(\*) Voyez , dans ma réponse théologique , ce que j'ai dit de l'intrusion de M. Barthe.



le fond de cette coupe empoisonnée que ce cruel évêque ose vous présenter (\*). Pour cela, renouvez, je vous prie, votre attention, afin d'entendre le langage de l'Eglise catholique qui va parler par ma bouche, & celui de l'hérésie dont je ferai, pour un moment, l'organe & l'écho.

» Pour se faire un maître sur la terre (\*\*),  
 » il suffit de reconnoître pour tel celui que nous  
 » nous choisissons, & cette volonté est au-dedans  
 » de nous; mais il n'en est pas de même pour  
 » se faire un Christ, un Sauveur, un Roi céleste,  
 » ni pour lui donner des ministres : nous sommes  
 » un peuple, un état, une société; mais J. C.,  
 » qui est notre roi, ne tient rien de nous; son  
 » autorité vient de plus haut, & nous n'avons  
 » pas plus de droit de lui donner des ministres que  
 » de l'instituer notre prince : ses ministres, qui  
 » sont nos pasteurs, tiennent leur mission de plus  
 » haut, comme lui; aussi doivent-ils venir par

Langage de  
l'Eglise catho-  
lique.

---

(\*) M. le premier vicaire épiscopal soutient la même erreur, pag. 11, 17, 31 de sa guérison du schisme : il seroit bien à craindre pour lui que, si le peuple, le connoissant, usoit de ses droits, ainsi qu'il l'y invite, pag. 36, semblable au chien qui quitte sa proie pour courir après l'image qu'il voit dans l'eau, il ne fût, ayant quitté sa cure, *d'après la motion d'un sage électeur*, la bouche béante & les mains vides.

(\*\*) Histoire des variations, l. 15. Voyez aussi pour la suite des preuves, ma réponse théologique, pag. 9, §. 2.

» un ordre autrement établi que par celui des  
» hommes.

» Le royaume de J. C. n'est pas de ce monde ;  
» ainsi tout ce qui pourroit y avoir du rapport  
» dans l'ordre du gouvernement, ne sauroit venir  
» de la terre. . . . . Ceux qui vous flattent ,  
» ô peuple ! de la pensée , que vous pouvez ,  
» non-seulement présenter , mais encore établir  
» vos pasteurs, vous trompent & vous perdent :  
» toujours cette autorité est déferée aux pasteurs  
» déjà établis , & c'est ainsi que les pasteurs  
» s'entre-suivent. J. C. qui a institué les premiers ,  
» leur a dit qu'il seroit toujours avec ceux à  
» qui ils transmettroient leurs pouvoirs. Promesse  
» vraie , promesse infaillible. Cet ordre a été  
» tellement suivi dans l'Église catholique , que  
» jamais il n'y a eu ni ne peut y avoir de pasteur  
» établi d'autre manière. »

Voilà , messieurs , comme on parle dans l'Église  
catholique , & comment les peuples , ne présumant  
pas au-dessus de ce qui leur est donné ,  
lui restent toujours fidèles & sincèrement  
attachés.

Langage de  
l'Église protes-  
tante.

L'Église protestante tient un langage tout  
différent aux peuples qu'elle se croit soumis :  
» En vous , dit - elle ( \* ) , est la source du  
» pouvoir céleste ; vous pouvez , non-seulement

---

(\*) Histoire des variations , l. 15.

» présenter



» présenter, mais encore établir vos pasteurs,  
 » Eh! n'est-ce pas un droit naturel de toute  
 » société? Pour en jouir avec sûreté, on n'a  
 » pas besoin de l'écriture; il suffit qu'elle n'ait  
 » pas révoqué ce que la nature nous a justement  
 » donné. »

Voilà comment raisonne l'hérétique : » Le tour  
 » est adroit, j'en conviens, disoit l'évêque de  
 » Meaux, car il est selon nos passions. Mais  
 » prenez-y garde, ô peuples! qui vous flattez  
 » de cette pensée. Pour se faire un maître sur  
 » la terre, il suffit de le reconnoître pour tel;  
 » mais il n'en est pas de même pour se faire  
 » un Christ, ni pour lui donner des ministres.

» En effet, leur imposeriez-vous les mains,  
 » vous peuples, à qui l'on dit qu'il appartient  
 » & de les choisir & de les établir? Vous  
 » n'oseriez sans doute! mais on vous rassurera;  
 » on vous dira bientôt que cette cérémonie  
 » *d'imposer les mains* n'est pas nécessaire.

» Quoi donc! n'est-ce pas assez, pour la juger  
 » nécessaire, qu'on la trouve si souvent dans  
 » l'écriture; & qu'on ne trouve ni dans l'écriture  
 » ni dans la tradition, que jamais il y ait eu  
 » de pasteur établi d'une autre manière, ni qu'il  
 » y en ait eu un seul qui n'ait été fait par les  
 » autres?

» N'importe, dit l'hérésie, faites toujours,  
 » ô peuples! croyez que le pouvoir de lier &

» de délier, d'établir & de détruire est en  
 » vous, & que vós pasteurs n'ont de pouvoir  
 » que de vous; croyez toutes ces choses, encore  
 » que vous n'en trouviez pas un mot dans  
 » l'écriture; & croyez surtout que lorsque vous  
 » serez assemblés pour réformer l'Eglise, vous  
 » pouvez faire ce qu'il vous plaira de vos  
 » pasteurs, sans que personne puisse vous ôter  
 » cette liberté; car n'est-elle pas naturelle? » (\*)

Voilà, messieurs, comment on prêche dans  
 l'église protestante; & voilà aussi ce que M. Barthe  
 vous prêche actuellement : *c'est ainsi qu'il met  
 en pièces le christianisme, & qu'il prépare la  
 voie à l'antechrist.*

Conséquence  
 de ce double  
 langage à tirer  
 par MM. les  
 électeurs.

Les bons ca-  
 tholiques doi-  
 vent travailler  
 sans cesse à con-  
 server leur foi  
 pure.

Électeurs du département du Gers, l'avez-vous  
 bien entendu ce double langage? rejeterez-vous  
 à présent ce calice impur dans lequel vous avez  
 bu à longs traits..... ce calice où l'on a mêlé  
 le poison le plus subtil de l'hérésie pour le  
 glisser dans vos veines? Comme l'on abuse de  
 votre crédulité! quels remords ne vous préparez-  
 vous pas! Oui, messieurs, ils seront d'autant  
 plus cuisans, que le crime commis, & que  
 vous commettez encore, est le plus grand de  
 tous.

---

(\*) Comme M. Barthe se réplie sans cesse sur cette erreur,  
 & qu'il voudrait accoutumer peu à peu les peuples à mépriser  
 l'autorité de l'Eglise, j'ai développé ce passage de M. Bossuet,  
 quoique j'en eusse déjà parlé dans ma réponse théologique, pag.  
 9, §. 2.



Je reviens à vous, chers catholiques : quel moyen vous reste-t-il dans ce temps malheureux où tous les vices, le schisme, & l'hérésie en premier rang, élèvent une tête si altière ! que vous reste-t-il qu'à demeurer fermes dans la foi que vous avez reçue, & dans laquelle vous vous êtes soutenus avec une constance héroïque ! qu'à vous reste-t-il qu'à repousser toujours avec force le chef des schismatiques, ce chef insigne qui redouble d'efforts pour vous perdre !

Ne vous laissez point entraîner par les calomnies affreuses qu'il se permet dans son mandement contre vos prêtres persécutés, ni par ses insipides jactances de vouloir les confondre en votre présence : à ces signes, à ces caractères vous reconnoîtrez au contraire le faux pasteur qui est venu pour vous perdre.

Les calomnies & les fureurs de M. Barthe contre les prêtres persécutés, sont une preuve non équivoque qu'il est faux pasteur.

De toutes les vertus chrétiennes, celle que J. C. a recommandé aux fidèles avec des paroles plus efficaces, c'est la paix & la charité fraternelle ; aussi étant prêt de sortir de ce monde, il fit le dernier adieu à ses disciples en ces termes : *c'est ici mon (\*) commandement, que vous vous*

Charité, fondement de la véritable religion.

---

(\*) M. le vicaire épiscopal ne cesse de parler charité dans sa guérison du schisme ; mais, par malheur, il laisse voir le bout d'oreille de temps à autre, & tout enfin paroît ; lorsqu'après s'être horriblement déchaîné contre le pape, il finit par exciter le peuple à la guerre, & à se faire bonne justice de tous les esclaves & de tous les tyrans de la terre. Pag. 44.

*aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. En cela on reconnoîtra que vous êtes vraiment mes disciples, si vous avez une charité sincère les uns pour les autres.*

La charité fraternelle nous étant donc si fort recommandée par le souverain maître, qui, lui-même, nous en a donné le plus grand exemple en mourant pour nous, reconnoîtrez-vous en M. Barthe le véritable disciple de J. C. ? verrez-vous en lui son véritable ministre, son évêque, son ambassadeur ? Un évêque qui, *dans les clubs*, dans ces lieux infames prêche la sédition, le meurtre, &c. . . . qui agite & fait agiter, contre des prêtres déjà si persécutés, les torches funéraires, sera-t-il le bon pasteur, l'évêque véritable ?

Mandement du  
9 février 1792.

Caractères de  
la charité.

1. Corint. 15.

» La charité, dit S. Paul, est patiente, douce,  
» bienfaisante ; elle ne s'aigrit de rien ; elle ne  
» se réjouit pas de l'injustice, mais bien de la  
» vérité ; elle tolère tout, elle souffre tout. »

Séance du 6  
mars, au club  
d'Auch.

A ces caractères reconnoitra-t-on en M. Barthe le véritable pasteur de J. C., lui qui a le front de nous dire que la constitution est le complément de l'évangile, & qu'à peine elle a coûté une goutte de sang (\*) ; lui qui, hélas ! . . . non, le loup déguiseroit en vain sa voix, il emprunteroit en vain le ton de la douceur : son caractère féroce reviendra toujours ?

---

(\*) Voyez son mandement du 17 octobre 1791.



Tel a toujours été, dit M. Bossuet, l'esprit de toute la nouvelle réforme qui a suivi les mouvemens & les passions de ceux qui l'ont commencée ; tel est aussi l'esprit de nos novateurs & de nos régénérateurs (\*). Quel fiel, quelle aigreur dans leurs écrits ! Cependant *la charité est douce, patiente, bienfaisante, &c.*

L'esprit de toute nouvelle secte, sera toujours celui de la sédition & du meurtre.

Loin donc, chers catholiques, de vous laisser entraîner par les calomnies de M. Barthe, vous le rejeterez, *par cela même*, comme un méchant, un intrus & un sacrilège.

Vous ne le rejeterez pas moins à cause de ses indécentes jactances, de vouloir nous confondre en votre présence ; car vous savez que les vrais disciples de J. C. doivent être humbles de cœur, & avoir une science qui n'enfle pas ; eussent-ils d'ailleurs une parfaite science de toutes choses, parlaient-ils le langage des anges, tout cela n'est rien, s'ils n'ont la charité & l'humilité qui marche avec elle. . . . Voilà où il faut toujours en venir, & où il faut ramener celui qui, sans

L'orgueil est le partage des faux pasteurs.

---

(\*) Rien de plus risible, ou, si l'on veut, de plus digne de pitié, que M. Barthe. Après un début qui n'annonce que fureur & rage, cet honnête homme s'écrie tout chrétiennement : « A quels déchiremens, grand Dieu ! voulez-vous donc livrer notre cœur ? Est-ce par les vives douleurs d'un tel enfantement que doit s'opérer la régénération du peuple chéri qui nous est confié ? Hâtez, Seigneur ! hâtez ce moment, ou, &c. » (Mandement du 9 février 1792.)

autorité, sans mission, ose se dire votre évêque légitime.

On a accepté les défis de M. Barthe; on lui a répondu d'une manière péremptoire.

Hélas ! le pauvre homme ! il a donné des défis, il est vrai ; mais il fait bien qu'on les a acceptés, qu'on lui a répondu, qu'il se tait, & qu'il se taira certainement sur ce que je lui ai dit moi-même dans ma réponse dédiée aux curés assermentés, pag. 6 & 12

Mais pour qu'il ne soit pas à même de vouloir s'enorgueillir encore à vos yeux, à notre tour nous lui en donnons plusieurs, & nous lui renouvelons, en présence de tous les fidèles, qu'il doit aller visiter ceux que nous lui avons déjà donnés.

Nous trouverons à cela un double avantage, le moyen de faire connoître les vérités de notre sainte religion, qu'on a attaquées si violemment, avec le triomphe de notre cause.

I. Défis à M. Barthe; il n'osera répondre.

I. Nous défions donc M. Barthe de prouver que la chaire qu'il occupe (non pas la chaire de M. d'Apchon, dont M. la Tour-du-Pin le rejète avec le pape, l'Eglise gallicane, les trois quarts & demi des prêtres & fidèles de son diocèse) mais celle à laquelle il a été élevé le 10 avril 1791, par la garde nationale, au bruit des canons & des boîtes, en vertu d'un décret de l'assemblée nationale, soit une chaire apostolique, ou une chaire érigée par un des hommes apostoliques.

Ce n'est pas sans raison que je renouvelle ce



défi à M. Barthe. Il sent aussi bien que moi que c'est ici le point unique, le point essentiel qui arrête tout novateur ; parce que si , d'un côté, on prouve à ce novateur son commencement , son moment d'existence hors la tige commune , il reste tout aussitôt démontré , de l'autre , que la chaire qu'il élève n'est pas une chaire établie par les apôtres , ou par un des hommes apostoliques.

Ce novateur se trouve être alors sans origine : il est homme nouveau , & conséquemment hors de l'Eglise avec tous ceux qui le suivent.

I I. Nous le défions d'oser soutenir que sa doctrine est la doctrine ancienne , la doctrine de l'Eglise catholique ; d'oser , dis-je , le soutenir , dès que nous ferons respectivement convenus d'agiter les points qui nous divisent , d'après les auteurs qu'il tenoit pour vrais & orthodoxes , lorsqu'il professoit à l'université de Toulouse.

I I I. Nous le défions d'oser nier que l'Eglise ait toujours eu la principale influence dans les élections , & que jamais , dans le cours de dix-huit siècles , il soit venu dans l'idée d'un être pensant d'appeler à ce grand œuvre les ennemis nés de notre sainte religion.

I V. Après avoir défié M. Barthe de prouver son origine jusqu'à J. C , nous le défions encore de prouver qu'il est en communion avec le pontife romain.

V. Nous le défions de faire imprimer la

réponse du chef de l'Eglise, portant qu'il le reçoit dans sa communion.

V I. Mais comme M. Barthe pourroit dire, ainsi que le dit son premier vicaire épiscopal dans sa guérison du schisme, qu'il ne veut pas se séparer, & que c'est tant pis pour le pape s'il ne veut pas l'admettre dans sa communion; nous le défions d'oser nier que les hérétiques retranchés aient tenu le même langage.

V I I. Faisant grâce à M. Barthe de réduire les affaires présentes à un simple doute, nous le défions d'oser nier que le parti le plus sûr consiste à suivre la communion des prêtres persécutés.

V I I I. Enfin, nous le défions d'oser soutenir que les véritables ministres de J. C. se soient jamais formés *dans les clubs*, ou telles autres cavernes du crime, & de nier que, toujours formés à l'école de l'homme des souffrances, *la fuite du monde, le silence & la retraite*, aient toujours été leur partage & leur gloire.

Voilà, je crois, assez de défis forts & péremptoirs; d'autant plus péremptoirs, qu'ils servent de réponse, non-seulement à ses horribles calomnies, & aux plates bravacheries dont il nous menace, mais encore à toute sa doctrine, fausse & impie, avec laquelle il voudroit vous corrompre & vous perdre.

Récapitulation  
de la croyance.

Voilà donc, chers catholiques, ce que vous devez croire, qu'il n'y a que les pasteurs de



L'Eglise catholique , apostolique & romaine , qui soient les véritables ; que , dans le cas présent , ceux-là sont vos prêtres persécutés , parce qu'ils sont toujours dans la communion de Pierre , confessant la même foi , participant aux mêmes sacremens , & les administrant avec autorité & juridiction , toujours soumis aux pasteurs légitimes leurs supérieurs , qui , eux-mêmes , le sont au chef des pasteurs , le pontife romain , parce qu'ils prouvent leur descendance , leur origine jusqu'à J. C. ; & que les autres , par la raison du contraire , formés par les hommes & *par les clubs* , sont des intrus & des mercénaires.

De là vient la nécessité de suivre les premiers , de fuir les seconds ; de les fuir avec d'autant plus d'efforts , que ne pouvant parler qu'au nom de la loi , & nullement au nom de J. C. , leur ministère est un ministère de mort : vous devez le reconnoître bien aisément , puisque leurs discours , loin d'être fondés sur la charité , n'annoncent , d'après l'expression de leur cœur , que division & carnage.

Mais parlassent-ils , ces hommes nouveaux , le langage de la plus parfaite charité , de la douceur , de la longanimité , vous ne les écouteriez pas plus , puisque n'étant point envoyés par l'Eglise , ils sont sans pouvoir pour vous parler , *quomodo prædicabunt nisi mittantur.*

S. Paul.

2°. Vous devez croire ( quoiqu'ils vous disent ) qu'ils ne suivent pas la même doctrine qu'ils

professoient auparavant ; qu'entre eux & nous il y a une entière diffidence ; & qu'au demeurant , professaient-ils la même doctrine , ils n'en feroient pas moins hors de l'Église , puisqu'ils refusent de se soumettre aux décisions du pape. (\*)

3°. Vous devez croire qu'il ne vous appartient pas d'instituer les ministres de J. C.... que tous ceux qui viennent de vous & par vous sont de faux pasteurs.... que M. Barthe est de ce nombre.... que MM. les électeurs ( disons - le sans crainte ) commettent le plus grand des crimes en introduisant ainsi le schisme dans l'Église.

4°. Vous devez croire que , dans l'Église d'Auch , ce schisme s'est consommé du moment que M. Barthe y a paru.... que , dans cette église , il y a deux évêques , l'un légitime , & l'autre intrus : que le premier est M. la Tour-du-Pin , seul capable de vous sauver ; & que l'autre , si vous avez le malheur de le suivre , vous damnera sans retour.

---

(\*) Le 16 mars 1792 , on a distribué au club d'Auch , dont M. Barthe & M. le curé de Saint-Jean-Pouche , son premier vicaire épiscopal , sont les principaux membres , une adresse , dans laquelle , pag. 7 , on prêche la tolérance universelle & le mépris le plus formel pour le pontife romain , dont les menaces d'excommunication , disent-ils , ne sont faites que pour épouvanter les fots.

M. le premier vicaire épiscopal , pag. 41 de sa guérison , dit la même chose , en y joignant , contre le saint père , la dérision la plus sanglante.



50. Enfin , abondant pour un moment dans l'hypothèse du doute , vous devez croire que , pour la religion , il faut prendre le parti le plus sûr , & que celui-là consiste à suivre la communion de M. la Tour-du-Pin , puisque les adversaires conviennent qu'on peut se sauver dans sa communion , attendu qu'il n'y a pas , disent-ils , de dissidence ; & que lui , au contraire , soutient , avec le pape , qu'on ne peut se sauver dans la leur , parce qu'il y en a une très-réelle.

Voilà , chrétiens catholiques , ce que vous devez croire. Mais comme ce dernier objet de croyance , *la communion avec M. la Tour-du-Pin* , est le plus important dans l'affaire présente , & qu'on ne sauroit assez vous l'inculquer ; je vous l'exposerai encore sous différens rapports , afin que vous sentiez bien fortement combien il vous importe d'en acquérir la parfaite connoissance , pour vous attacher à lui sans restriction & sans réserve.

Ce que je vous en dirai fera le sujet du second point de mon avertissement.

---

## SECOND POINT.

## PREMIÈRE PROPOSITION.

*Qu'est-ce que le schisme ? Jusqu'où faut-il porter la division pour consommer le schisme ? Les nouveaux Évêques , & ceux qui suivent leur communion sont-ils schismatiques ? Voilà ce que je vais vous exposer.*

Qu'est-ce que le schisme ?

L'unité étant une des plus belles qualités de l'Eglise, puisque par elle tous les membres qui la composent restent unis, font sa beauté & sa force invincible ; il s'ensuit que quiconque se sépare & viole cette unité, fait une scission ou un schisme.

Le schisme fera donc une séparation d'avec le corps de l'Eglise. (\*)

Cette séparation, dit l'auteur du traité du schisme, p. 2, est causée par l'orgueil d'un ou de plusieurs membres qui refusent de se soumettre

---

(\*) M. le vicaire épiscopal distingue entre schisme réel & schisme personnel. Mais y gagnera-t-il quelque chose pour colorer le sien ? Nullement : Mélèce & Paulin étoient non-seulement unis avec le pape, mais encore avec l'Eglise universelle, comme on le verra. M. le vicaire épiscopal ne peut donc s'autoriser du schisme d'Antioche. Une telle prétention supposeroit, ou une grande ignorance, ou une insigne mauvaise foi.



à l'autorité de l'Église, en des points nécessaires pour conserver l'unité.

Les liens qui attachent tous les fidèles à l'Église, sont, la profession de la même foi, la participation aux mêmes sacrements, la soumission aux pasteurs légitimes & spécialement au pape, premier vicaire de J. C. sur la terre : qui rompt ces liens, se sépare visiblement, & forme, disons-le encore, un schisme.

Le schisme se consomme, ou par l'hérésie formelle qui, en divisant l'unité de la même foi, rompt le nœud le plus sacré qui nous attachoit à l'Église, ou par un esprit de révolte & de désobéissance ; lorsque, en secouant le joug de la soumission due à l'autorité ecclésiastique, *laquelle réside principalement dans le souverain pontife*, on coupe la communication entre les membres & le chef, entre le ruisseau & la source.

» L'unité de l'Église, dit S. Thomas, consiste 22. question  
 » en deux choses ; dans l'union des membres 39, art. 1.  
 » de l'Église entre eux, & dans la subordination  
 » de tous ces membres à un chef. Ce chef  
 » est le souverain pontife, tenant ici bas la place  
 » de J. C. Ceux-là donc qui ne voudront pas  
 » communiquer avec les membres qui lui sont  
 » soumis, seront schismatiques.»

Vous voyez à présent, chers catholiques, ce que c'est que cette subordination aux pasteurs

légitimes ; elle est si nécessaire pour conserver l'unité , que deux évêques occupant le même siège , y font un schisme (\*) ; parce que , ne pouvant y avoir qu'un seul pasteur légitime , la partie du troupeau qui adhère au faux pasteur , se trouve être schismatique.

Qui des deux , de M. la Tour-du-Pin , ou de M. Barthe occupant le siège d'Auch , sera le vrai pasteur ? Il ne vous est pas difficile de le décider , d'après ce que vous avez entendu (\*\*) & ce que vous entendrez encore ; il vous sera d'autant moins difficile , que vous savez que M. Barthe , outre qu'il vient par les hommes & non par l'Église , & qu'il occupe un siège qui n'est pas vacant , n'a pas voulu s'en tenir à la décision du pape , qu'il a méprisé la voix de Pierre , qu'il a foulé les bulles des 10 mars & 15 avril ; que non-seulement il a foulé la bulle doctrinale du 10 mars , mais encore que , se voyant déclaré suspens de toutes les fonctions de son ordre par celle du 15 avril , il s'est porté , contre le saint siège , à des extrémités si indécentes , à des injures si atroces , que les cœurs les moins sensibles en ont été révoltés.

Pour vous convaincre de la vérité que j'avance ,

---

(\*) Traité du schisme , pag. 3.

(\*\*) Ici il faut rappeler tout ce que nous avons dit sur l'intrusion de M. Barthe.



veuillez jeter un coup d'œil sur ce que j'ai extrait (\*) de son *instruct. pastor.*, p. 52.

Croyant faire accroire qu'il ne sauroit être atteint par la censure de la bulle du 15 avril, que M. Barthe ne dise pas, p. 80, *inst. past.*, que » ce bref n'étant point dogmatique (ce qu'on » ne lui conteste point) & que ne portant que » sur un jugement des personnes & sur des » faits personnels, il ne sauroit être condamné, » puisque l'Église en corps ne jouit pas du » don de l'infailibilité dans les condamnations » personnelles, & que ce n'est qu'en ce qui » concerne le dogme, qu'elle est favorisée de » l'assistance précieuse du Saint-Esprit. »

Nous savons comme lui, & lui avouons, que l'Église n'est par infailible sur les faits personnels; mais nous savons aussi, & nous confessons hautement, que lorsque les faits personnels sont tellement liés avec les faits dogmatiques; ou lorsque les auteurs d'une doctrine fausse &

(\*) » Un pape, grand Dieu! se feroit-il rendu coupable » d'une perfidie, d'une impiété, d'un sacrilège de cette » conséquence? Ce premier bref (pag. 79) est un ouvrage » d'iniquité: c'est un amas d'absurdités, d'inepties, un tas de » calomnies affreuses, des mutilations frauduleuses. Le second » bref qui porte sur cet affreux assemblage, est également digne » de notre mépris: il est entaché d'imposture, souillé d'une » calomnie atroce, palpable, grossière, &c. »

Je m'arrête; mais par ce noble & charitable début, jugez, messieurs, du reste, & de son exécration auteur.

hérétique sont tellement connus & en même temps si obstinés, que, malgré les représentations, ils persistent toujours, la condamnation de la doctrine, sur laquelle l'Église prononce infailliblement, entraîne en même temps la condamnation sûre & infaillible des (\*) personnes qui la soutiennent & qui y persévèrent.

---

(\*) Si M. le vicaire épiscopal, qui ne s'élève pas avec moins d'aigreur que son maître contre le pape, vouloit peser la doctrine des faits personnels dont il parle *dans sa guérison*, il verroit déjà combien il a à se repentir d'avoir produit un tel ouvrage : il verroit que les évêques catholiques d'Antioche ne différant pas par le dogme, ne furent point condamnés par le pape sur des faits personnels. Comment l'auroient-ils été, puisqu'au contraire le pontife romain, quoi qu'en dise M. le vicaire épiscopal, confirma leurs ordinations, déjà réputées légitimes par le concile d'Alexandrie ?

Ce qui a fait tomber M. le vicaire épiscopal dans de grands écarts, c'est. 1° de comparer S. Méléce à M. Barthe, relativement à son ordination : 2°, relativement à son élection, faite par les ariens & les catholiques : 3°. la prétendue communication des ariens & des catholiques.

Si M. le co-évêque pèche par mauvaise foi, comme je le crains bien, qu'il soit livré à son esprit privé & à la justice de Dieu ; s'il pèche par ignorance, je lui dirai qu'Eustache étoit mort lorsque S. Méléce occupa le siège d'Antioche. Point donc de comparaison entre S. Méléce & M. Barthe, puisque le premier n'étoit point intrus, & que celui-ci l'est, comme l'on voit évidemment.

2°. Les ariens concoururent sans doute à l'élection de S. Méléce : mais M. le vicaire épiscopal doit savoir comment ils y concoururent ; il doit savoir leur ruse, leur finesse, leur faux semblant de professer la foi de Nicée pour concourir,

Eh !



Eh ! si cela n'étoit pas ainsi , l'Eglise n'auroit donc jamais pu condamner aucun hérétique ? elle n'auroit jamais eu un tribunal ? J. C. ne lui auroit donc pas donné le pouvoir de lier & de délier , le pouvoir de juridiction que vous avez reconnu vous même dans plusieurs de vos

Horrible doctrine de M. Barthe.

croyant que bientôt après S. Méléce prendroit leur parti. La résistance que fit S. Eusébe pour remettre l'acte d'élection , démontre cette mauvaise foi des ariens . . . son offre de se laisser couper , non-seulement un poignet , s'il ne le remettoit pas , ainsi qu'il en fut menacé par l'empereur , mais encore les deux , si on le vouloit . . . Cette fermeté , dis-je , de S. Eusébe , démontre encore la vérité que j'avance ( M. le vicaire épiscopal s'est bien gardé de parler de ce grand trait , qui est pourtant dans l'histoire ecclésiastique , à la suite de ce qu'il nous a dit sur l'élection de Méléce . . . Il avoit ses raisons ) dans ma réponse directe : je porterai le flambeau dans tous ces faits , qui ne serviront pas peu à faire connoître M. le curé de Saint-Jean - Poutge.

3°. Quant à la communication des ariens & des catholiques , M. le vicaire épiscopal se contredit dans la guérison ; tantôt il les fait communiquer , tantôt il les fait entièrement opposer les uns aux autres. Au fond , il est faux que les eusébiens communiquassent avec les mélécien , ni ceux-ci avec ceux du parti de Paulin ; & les tous , différens quant aux faits personnels , ne voulurent jamais communiquer avec les ariens , avec qui ils différoient sur le dogme.

L'ouvrage de M. le vicaire épiscopal se trouve réfuté par cette réponse péremptoire. On y voit bien clairement que le schisme d'Antioche , loin de lui être favorable , l'anéantit & l'atterre , puisqu'il n'y a aucune similitude entre les évêques d'Antioche & nos constitutionnels ; les premiers étant dans la communion du pape & de l'Eglise universelle , & ceux-ci étant rejetés & par l'Eglise universelle & par le pape.

écrits ? il seroit donc faux que J. C. eût donné à ses apôtres le même pouvoir qu'il avoit reçu de son père céleste ?

Que d'écarts en peu de lignes ! quelle ignorance, ou quelle insigne mauvaise foi ! Tous les hérétiques , M. Barthe , condamnés depuis le premier concile jusqu'à celui de Trente , eussent pu tenir le même langage que vous ! Dès-lors , où seroit , je vous prie , l'Église ? O honte ! ô crime ! Comment pourroit-on suivre la communion d'un tel homme !

#### DEUXIÈME PROPOSITION.

*Jusqu'où faut-il porter la division pour être schismatique ? Les nouveaux Évêques & ceux qui suivent leur communion , le sont-ils ?*

Toute division qui arrive dans l'Église n'est pas un schisme : » On a vu ( dit l'auteur du » traité du schisme , pag. 6 ) des saints disputer » entr'eux avec chaleur ; mais la charité étoit » des deux côtés. Il est néanmoins facile & » dangereux de s'y méprendre. Tous ceux qui » font schisme se flattent de n'en point faire ; » & il y a long temps qu'ils sont séparés de » l'Église , qu'ils se persuadent encore & tâchent » de persuader aux autres qu'ils y demeurent » attachés. »

Avis à M. le  
premier vicaire  
épiscopal.

Par quelle voie connoîtrons-nous , dans l'affaire présente , ceux qui se flattent de ne point faire



schisme, & qui tâchent de persuader aux autres qu'ils demeurent attachés à l'Église romaine? Voilà ce qu'il est important de connoître,

### Première Règle.

» Personne ne révoque en doute que des évêques ou autres qui résistent opiniâtement à une décision *faisant loi* dans l'Église, ne soient schismatiques. »

Traité du schisme, p. 7.

### Deuxième Règle.

» Il n'est pas moins évident qu'ils sont encore schismatiques si, n'accordant au saint siège qu'une vaine primauté de nom, ils refusent de reconnoître sa juridiction dans toute l'Église. »

Ibidem.

Les hérésies & les schismes, dit S. Cyprien, sont uniquement venus de ce qu'on n'obéit pas au pontife du Seigneur, & qu'on ne fait pas réflexion qu'il y a dans l'Église un pontife qui fait, pour un temps, la fonction de juge à la place de J. C.

Ep. 55, ad Cornel. n. 6.

Qu'on décide à présent sur ces deux règles (on en laisse plusieurs autres; celles-là sont suffisantes) si M. Barthe & ses partisans sont schismatiques; M. Barthe, qu'on voit non-seulement égaler les évêques au pape, les prêtres aux évêques, mais encore mépriser & fouler l'autorité

M. Barthe & ses partisans sont hérétiques & schismatiques.

d'un des plus célèbres conciles ( Latran ) ( \* ) ;  
 M. Barthe, qu'on voit non-seulement refuser au  
 pape *une primauté de juridiction dans toute  
 l'Église*, quoiqu'il soit le chef suprême sur lequel  
 J. C. a fondé son Église, quoiqu'il doive paître  
 les rois & les peuples, les pasteurs & les  
 troupeaux ; mais encore la lui refuser cette  
 juridiction avec un mépris, avec une hauteur  
 bien affligeante. ( \*\* )

Langage des  
 schismatiques &  
 des hérétiques.

Inst. past.,  
 pag. 78.

Mais, dira-t-il, la crainte du schisme n'est  
 ici qu'une vaine terreur. Le pis qui puisse arriver  
 est, que Rome se sépare de nous ; mais quand  
 elle voudroit se séparer, nous ne nous séparerions  
 pas d'elle : » Si donc, entraîné, s'écrie M. Barthe,  
 » par des conseils perfides, le chef visible des

---

( \* ) Voyez son mandement du 9 février, art. conc. de Latran.  
 Bientôt nous développerons ce mystère d'iniquité.

( \*\* ) » Le pape fût-il l'auteur de ce bref perturbateur, nous  
 » ne pouvons nous dispenser de dire, 1°. que Pie VI étoit  
 » sans pouvoir : 2°. que son jugement est un renversement de  
 » toutes les formes : 3°. que c'est le violement le plus marqué  
 » des préalables les plus essentiels.

» Oui, le pape n'a aucune autorité de prononcer des censures  
 » contre nous. Son pouvoir de première instance ne s'étend  
 » que sur les évêques d'Italie : bien moins peut-il donc nous  
 » infliger une peine aussi rigoureuse que celle de la *suspense de*  
 » *toutes les fonctions de notre caractère sacré* ». Instruct. past.,  
 pag. 81 & pag. 79. » Ce bref perturbateur portant donc sur  
 » un affreux assemblage, doit être rejeté avec mépris &  
 » indignation, &c. »



» pasteurs oſoit tenter de nous chaffer de ſon  
 » bercail, fils légitime & ſoumis de ce père  
 » commun, pourrions-nous être privé de la  
 » portion légitimaire de ſon ſaint héritage ?  
 » toujours collé ſur ſon ſein paternel, le ferrant  
 » de nos bras, & preſſant vivement notre cœur  
 » filial contre le ſien, auroit-il la barbarie ou  
 » même le pouvoir de nous en arracher ? »

» Sifflement trompeur du ſerpent ! s'écrie  
 » l'auteur du traité du ſchiſme. N'eſt-ce donc  
 » pas ſe ſéparer du ſaint ſiège, que de ſe révolter  
 » avec injuſte contre ſes plus ſolemnelles (\*)  
 » déciſions ? Luther ne proteſtoit-il pas qu'il  
 » demeueroit attaché à l'Égliſe romaine pendant  
 » qu'il en combattoit la foi avec une aigreur  
 » révoltante ? N'y avoit-il pas de ſchiſme, parce  
 » que c'étoit le pape qui le ſéparoit même en  
 » première inſtance ? Les manichéens, les  
 » pélagiens, en combattant les dogmes de  
 » l'Égliſe, ne s'eſſorçoient-ils pas de lui  
 » demeurer unis & de ſe cacher dans ſon ſein ?  
 » En furent-ils pour cela moins retranchés ? »

Les hérétiques ont toujours voulu ſe cacher dans le ſein de l'Égliſe catholique.

Mais connoiſſez ici toute la duplicité de  
 M. Barthe. D'un côté, il déclare poſitivement  
 qu'il veut reſter attaché à la chaire de Pierre ;  
 à cette ſource de l'unité catholique, à ce centre

Inſt. paſt., pag. 78.

(\*) Les bulles du pape font loi dans l'Égliſe. (Voyez ma  
 réponſe théologique, art. bulles.)

*d'où partent & où se réunissent tous les rayons... que sa droite lui tombera plutôt que d'oublier ce siège tant célébré par les pères..... que sa langue demeurera collée au palais de sa bouche desséchée, si jamais il profère rien qui n'exprime pour lui ( le siège ) le plus tendre dévouement, l'obéissance la plus filiale..... Il déclare que le pape a non-seulement la primauté d'honneur, mais encore de juridiction dans toute l'Eglise... qu'il est le chef visible..... qu'il donne à ses calomniateurs le défi le plus formel de rien trouver, ni dans ses enseignemens théologiques, ni dans sa lettre au saint père, du dix des calandes d'avril, qui démente ce qu'il ose renouveler ici; qu'il donne le défi le plus formel de rien trouver, ni dans aucun de ses propos, ni écrits qui soit dissimblable de cet enseignement irréprochable & continu; lequel enseignement ne peut être qu'un bien sûr garant de la sincérité de ses sentimens envers le saint pontife. D'un côté, disons-le encore, M. Barthe vous déclare cela; & de l'autre, dans le même instant, il s'élève avec une hauteur insupportable contre ce saint pontife, à qui il vient de jurer le dévouement le plus parfait, la tendresse la plus filiale: il déclare que ses brefs sont un ouvrage d'iniquité, un amas d'absurdités, d'inepties, un tas de calomnies affreuses, de mutilations frauduleuses des textes sacrés, un dénaturement*

Inst. past.,  
p. 78.

Ibid, p. 79.



*combiné des monumens de la sainte tradition ,  
un ouvrage qui feroit la honte & l'opprobre du  
dernier des écrivains. Il déclare que le pape est  
caduc , presque imbécille , un avare personnelle-  
ment intéressé dans les causes personnelles , &c.*

Inst. past. ;  
pag. 80.

Ouvrez donc les yeux vous tous qui suivez sa  
communion ; voyez les horribles variations de  
cet homme ! voyez sa fureur ou sa démence !  
ouvrez les yeux ; & après avoir vu , dans le  
même instant , la soumission & la révolte ,  
l'arrogance & l'audace , jugez vous-mêmes s'il  
s'est séparé , & ce à quoi s'exposent ceux qui ,  
quittant M. la Tour-du-Pin , auroient la témérité  
de le suivre.

Horribles va-  
riations de M.  
Barthe.

Après vous avoir fait connoître la nécessité  
de communiquer avec le saint siège , vous ne  
devez pas trouver surprenant que M. Barthe se  
soit élevé avec autant de fureur contre le pape !  
Mais élevons un second voile , & nous saurons  
parfaitement s'il est digne d'être appelé le bon  
pasteur , & d'être reconnu pour tel par des  
tendres brebis.

Son portrait frappé , *même à grands traits* ,  
vous fera juger encore qui , des prêtres persécutés  
ou de lui , mérite le plus les qualifications affreuses  
qu'il se permet contre eux dans son mandement  
du 9 février 1792 ; qualifications qui ne tendent  
à rien moins qu'à enflammer de plus en plus un  
peuple si abusé , & à les faire devenir les tristes  
victimes de sa fureur.

Portrait de  
M. Barthe,

» Un homme qui ayant osé mépriser si  
» souverainement la Divinité, jusqu'à mettre à  
» côté de la croix adorable la statue d'un impie  
» qui fera à jamais l'exécration des siècles  
» futeurs..... qui ayant osé mépriser si  
» souverainement J. C., son incarnation, sa  
» mort; jusqu'à dire que son évangile étoit  
» resté imparfait jusqu'à ce que la constitution  
» française en est devenue le complément.....  
» que cette constitution étoit aussi immuable  
» que la Divinité..... qu'à peine elle avoit  
» coûté une goutte de sang..... un homme

Mandement  
du 17 octobre  
1791.

» qui se traînant dans la poussière virulente des  
» clubs, appelle, tous les soirs, dans cet antre  
» infernal, la sédition & la guerre.... demande  
» des piques à la Carra, offre à cet effet ses  
» matières ferrugineuses.....

Séance du soir  
6 mars.

Mandement  
du 9 février  
1792.

» Un homme, un évêque qui, les mains  
» teintes du sang de tant de brebis, oseroit  
» vous inviter, au nom du Dieu de paix, d'aller  
» vous laver dans la piscine mystérieuse, d'aller  
» vous désaltérer dans les fontaines salutaires  
» de la pénitence.... un tel homme, messieurs,  
» vous feroit-il horreur? eh bien, cet homme-là,  
» cet évêque, est M. Barthe! c'est lui qui a  
» osé avancer, dire, écrire ces horribles impiétés,  
» & qui, après, d'un air de triomphe, ose



» s'écrier qu'il vient *pour vous enfanter, pour* Mandement  
 » *vous régénérer.* » (\*) du 9 février  
 1792.

Mais combien son caractère de faux pasteur vous paroîtra-t-il encore frappant, lorsque vous verrez l'insigne mépris qu'il fait du concile de Latran, de ce concile si solennel; lorsque vous verrez son insigne variation dans laquelle son apostasie l'a forcé de se jeter !

Sa fureur s'enflammera sans doute; mais sans songer à ce qu'il mérite, occupé seulement de ce que méritent les mystères qu'il profane & les conciles qu'il méprise, je rétablirai la vérité dans ses droits, je vengerai l'Église des horribles attentats de ce violent homme; & pour l'amour des infirmes, que ses dangereuses nouveautés pourroient séduire, je le mettrai encore devant leurs yeux, afin que, connoissant son hypocrisie, & sa fausse apparence de révéler des mystères qu'il ne croit pas, ils se fortifient en leur foi, & se conservent.

---

(\*) M. le premier vicaire épiscopal ne cesse de comparer M. Barthe avec S. Méléce ( Notez que, d'après lui-même, Eusathe étoit mort lorsque S. Méléce fut élu ) & de nous faire entendre que nous devons le faire canoniser, pag. 8, 13, 15 : *risum teneatis, amici.* En vérité, si, comme il le dit, pag. 2 & 4 de sa prétendue guérison du schisme, la sainteté des ministres est un caractère de la vraie religion, je pense qu'il aura assez de peine pour fonder sa nouvelle église, prouver qu'elle est la véritable, & que son chef doit être canonisé.

## TROISIÈME POINT.

A présent, messieurs, que vous connoissez les caractères des vrais & faux pasteurs, que vous avez vu évidemment que M. Barthe est du nombre de ces derniers, puisqu'il est établi par les hommes, & non par J. C. .... qu'il est sans autorité, sans juridiction, *suspens de toutes les fonctions de son ordre* avec tous les prêtres qui suivent sa communion.... à présent, dis-je, que vous avez vu tout cela, que devez-vous faire dans ce temps paschal & dans le temps à venir, supposé que le Seigneur ne s'appaisât point dans sa colère, & qu'il permit dans sa justice que le schisme & l'hérésie frappassent encore ce royaume ?

Voilà ce que je vais vous exposer.

## PROPOSITION UNIQUE.

*Peut-on recevoir les sacremens des Prêtres schismatiques & hérétiques ? Non, on ne le peut point.*

On ne doit Communiquer dans les choses saintes avec les point communi- schismatiques, est un des plus grands péchés quer avec les de scandale ; car outre le danger d'être bientôt schismatiques, perverti, on donne occasion de croire que l'on a sous aucun rap- les mêmes sentimens que ceux que l'on fréquente ; port, dans les c'est s'exposer d'ailleurs au danger de perdre la choses saintes.



foi en leur donnant sa confiance, ce qui est un nouveau péché.

D'où tirai-je une telle doctrine ?

De l'ordre même du Seigneur à Moïse, de séparer le peuple des tentes des prêtres schismatiques, *Coré, Dathan & Abiron.* » Séparez-  
 » vous des tentes de ces hommes impies ;  
 » prenez garde de toucher à aucune chose qui  
 » leur appartienne, de peur que vous ne foyez  
 » enveloppés dans leurs péchés. »

N°. 16. 26.

Les saints de la nouvelle loi ont-ils suivi ce précepte ?

Beaux traits ;  
 qui démontrent  
 qu'on ne doit  
 pas communi-  
 quer avec les  
 schismatiques.

Oui. S. Hermenigilde, dit l'auteur du traité du schisme, aima mieux perdre la couronne & la vie, que de recevoir l'eucharistie de la main d'un évêque arien. Le roi son père ne demandoit de lui que cette complaisance ; le saint la jugeant criminelle, choisit la mort, & l'Eglise l'a mis au nombre de ses plus illustres martyrs.

S. Satyre, frère de S. Ambroise, échappé d'un naufrage, demanda le baptême. Mais ayant appris que l'évêque du lieu & son clergé étoient schismatiques, il aima mieux différer de recevoir un sacrement si nécessaire, & s'exposer de nouveau aux dangers de la mer.

Ambr. de  
 exil. fratris sui,  
 c. 2.

Le saint homme Antiochus, élu évêque de Samosate, étoit déjà prosterné pour recevoir l'ordination, lorsqu'ayant aperçu Jovinien qui se préparoit à lui imposer les mains, il les lui

Theodoret ;  
 l. 4, c. 15.

repoussa avec indignation ; parce qu'il avoit communiqué avec les ariens.

Mat. 18. 17.  
Jean 2. Epit.  
11. Cort. 5. 11.

L'histoire ecclésiastique , messieurs , est pleine de pareils traits (\*). Et certes ! puisque J. C. nous ordonne de traiter comme un païen celui qui n'écoute point l'Église.... que S. Jean ne nous permet pas de le saluer.... que S. Paul nous défend de manger avec les pécheurs publics , nous seroit-il permis de communiquer dans les choses saintes , avec des hommes déjà condamnés , de nous asseoir avec eux à la table du Seigneur , & de recevoir , par leur ministère de mort , la nourriture de nos ames ?

N<sup>o</sup>. 16.

Non : assurés de trouver la mort avec eux , nous devons nous séparer des tentes de ces rebelles , & nous bien garder de toucher à aucune chose qui leur appartienne.

Quand Jéroboam défendit d'aller à Jérusalem pour sacrifier , & qu'il fit dresser des autels à

(\*) M. le vicaire épiscopal ne veut pas , dit-il pag. 3 , nous assommer tout-à-coup ; mais avec sa guérison du schisme , puisée dans l'histoire ecclésiastique , il veut embaumer nos plaies , & nous soigner avec patience.

Pauvre vieillard ! hélas ! trop digne de compassion , ayez pitié de vous-même & de votre ame ! lisez , relisez l'histoire ecclésiastique dans un véritable esprit de découvrir la vérité , & vous verrez combien votre misère est grande , & votre égarement profond.

O justice de Dieu ! qu'est-ce que l'homme quand il est livré à lui-même !



Dan & à Bethel , sept mille justes ne fléchirent pas le genou devant Baal ; ils prioient dans leurs maisons , adorant le vrai Dieu. Quand tout le monde , dans sa tribu , alloit encenser les veaux d'or , le saint homme Tobie étoit le seul qui les fuyoit , & alloit adorer le Seigneur à Jérusalem. Les disciples de la nouvelle loi seront-ils plus indifférens & plus grossiers , lorsque le législateur a réglé , du même jour , le sort des païens , des publicains & des rebelles ?

Instruct. de  
M. l'évêque de  
Blois , p. 117.

Remontant à des temps plus récents , voudront-ils ne pas imiter l'héroïque fermeté des premiers chrétiens à ne pas communiquer avec tous ceux qui , rompant l'unité , devenoient schismatiques ? Les fidèles d'Alexandrie (\*) & de Constantinople nous ont laissé , messieurs , de grands exemples. Connoissant leur résistance , pourriez-vous ne pas vous efforcer d'acquérir la même gloire & partager leur triomphe ? Nous voilà peut-être arrivés à ce temps , où il faudra résister jusqu'au sang. Pourquoi , disciples du même Dieu , n'aurions-nous pas la même foi , le même courage ? pourquoi ne nous écrierions-nous pas

---

(\*) Que deviendra à présent la guérison du schisme de M. le vicaire épiscopal ? que deviendra-t-elle d'après ces grands traits , puisés dans le même auteur qu'il nous a cité , & qu'il dit être , pag. 3 , un vase précieux qui renferme mille baumes spécifiques pour la guérison de toutes nos plaies douloureuses ?

» Ames simples ! réfléchissez-y » ! Pag. 7.

Ath. orat.  
contra arian.

avec les disciples d'Athanase & de S. Chrysostôme :  
» frappez , frappez comme il vous plaira ;  
» nous n'entrerons pas dans la communion des  
» hérétiques ? »

M. de Blois,  
p. 118.

Élevons-nous donc , messieurs ; & à défaut  
de temple particulier , prions en secret dans les  
fouterrains , ou dans le grand temple de l'univers ,  
sous la voûte des cieux , au milieu des campagnes ,  
comme l'on faisoit à Constantinople pendant  
l'intrusion d'Arface. (\*)

Ne pouvant sacrifier à Jérusalem , gardons-  
nous d'aller à Samarie. A l'exemple de Daniel ,  
de nos maisons , où reposera l'esprit de Dieu ,  
élèçons les mains vers le ciel : le Seigneur ,  
qui ne demande pas l'impossible , fera satisfait  
de la pureté de notre cœur , & acceptera notre  
offrande.

C'est un crime d'abandonner son temple lorf-  
Ibid. p. 111. qu'il est accessible , & c'est un crime de le

---

(\*) Singulière variation du pauvre vicaire épiscopal. D'un  
côté , pag. 7 , il nous dit avec raison , que des catholiques &  
ariens ne voulurent jamais se réunir ; qu'aucun catholique ne  
voulut communiquer avec Euzoius , arien , ni les eustathiens avec  
les mélécien , ni ceux-ci avec les ariens ; & de l'autre , même  
page , à la note , il nous dit qu'ils se sanctifioient les uns par  
les autres , les catholiques d'Antioche par les ariens , & ceux  
de Milan par l'hérétique Auxene : & pour que nous ne perdions  
pas sa doctrine de vue , il nous recommande d'y réfléchir.  
» Ames simples , dit-il , réfléchissez-y » ! pag. 7 , à la note :  
ames fortes , vous dirai-je , connoissez cet homme ! ames  
simples , méfiez-vous de ce mercénaire !



fréquenter lorsqu'il est entre les mains des prêtres de Dagon. J. C. a établi des signes sensibles, canaux ordinaires de ses grâces ; mais ces grâces, ne les versera-t-il pas d'une autre manière dans vos âmes ? sera-t-il moins avec vous, dans les prisons & dans les exils, que lorsque vous étiez réunis pour le prier selon les convenances & selon ses ordres ?

Non, je vous le répète, hors Jérusalem, tout est ministère de mort : point de grâce, point de salut. (\*)

Évitez donc ces prêtres schismatiques : au lieu de véritables remèdes, ils n'ont, soyez-en sûrs, que des poisons brûlans à vous offrir.

Ne vous laissez pas surprendre : lorsqu'ils vous disent qu'entre eux & nous il n'y a pas de dissidence, que les offices sont les mêmes, que

(\*) Autre variation de M. le co-évêque. D'un côté, pag. 4, ce bonhomme nous dit que la sainteté des mœurs est le caractère de la vraie religion : ce qui est faux, puisque J. C. lui-même nous dit d'observer ce que les scribes & les pharisiens, *assis sur la chaire de Moïse*, nous disent, mais de ne pas faire ce qu'ils font : de l'autre, pag. 7, s'avouant implicitement schismatique avec M. Barthe, il dit, en exhortant les catholiques de se réunir avec les hérétiques, *que les élus se sauvent par le ministère des réprouvés*.

Si M. le vicaire épiscopal, par le mot *réprouvés*, a voulu dire réprouvés non schismatiques, *mais assis sur la chaire de Moïse ou de vérité*, il a raison ; mais il se contredit. S'il a voulu dire, par le ministère des réprouvés schismatiques, il avance une hérésie, & se contredit encore : « Ames simples ! réfléchissez-y ! »

Traité du  
schisme, p. 4.

les messes se célèbrent , que les sacremens  
s'administrent comme auparavant ; de pareils  
discours ne sont que la voix déguisée des loups  
qui s'enveloppent de la peau des brebis : mais  
fussent-ils sincères , ils ne doivent nullement vous  
rassurer. Quand ceux qui les tiennent seroient  
en effet d'accord avec nous sur le dogme ( ce qui  
n'est pas , ainsi que nous l'avons démontré ) ils  
n'en seroient pas moins schismatiques , puisqu'ils  
ne reconnoissent pas dans le pape l'autorité de  
juridiction. Et s'ils divisent l'Eglise , continue  
l'auteur du traité du schisme , quand bien même  
ils auroient prouvé la catholicité de leur foi ,  
nous leur dirions encore ce que S. Augustin  
disoit aux donatistes : » Vous êtes avec nous  
» au baptême , au symbole , & aux autres  
» sacremens , mais en l'esprit d'unité dans le  
» lieu de paix ; en un mot , dans l'Eglise  
» catholique , vous n'êtes pas avec nous , »

Aug. ep. 93.  
ad vine.

M. de Bou-  
logne, p. 25.

Les nouveaux pasteurs , tout schismatiques  
qu'ils sont , offrent , il est vrai , le même sacrifice ;  
mais , nous le répétons d'après un illustre évêque ,  
» l'autel sur lequel ces prêtres ont la témérité  
» d'offrir ce redoutable sacrifice , est un autel  
» adultère , & il n'est point permis de l'entourer ,  
» ..... Sans doute , quelque grande que soit  
» l'indignité de ces prêtres prévaricateurs , quand  
» ils accomplissent tout ce que le Seigneur a com-  
» mandé , ce Dieu Sauveur , fidèle à sa parole ,  
» descend



» descend sur l'autel entre leurs mains ; mais pour  
 » être présent , il n'est point avec eux , il est  
 » contre eux & contre ceux qui les accom-  
 » pagnent : il ne vient point comme un roi  
 » plein de douceur répandre les trésors de sa  
 » miséricorde ; il vient comme un juge transporté  
 » de colère , contre des rebelles qui le font  
 » servir à leurs iniquités. »

Et en effet , dirons-nous après S. Cyprien , S. Cyp. , 1. de  
 » quels sacrifices croient célébrer ces rivaux unitate eccl.  
 » des prêtres ? pensent-ils que J. C. soit cat,  
 » avec eux , lorsqu'ils sont assemblés , eux qui  
 » s'assemblent hors de son Église ? » (\*)

(\*) Répondez à présent , indocte vieillard , vous qui prétendez  
 que tout est bon , juste , saint dans une église même schisma-  
 tique ; vous qui prétendez ( pag. 18 , guér. du schisme ) que  
 rien n'est nul ni sacrilège dans M. Barthe , quoique le pape &  
 toute l'Église gallicane le rejettent ; répondez. ( Ici va se détruire  
 encore le système de M. le vicaire épiscopal. )

S. Jean Chrysostôme n'étoit ni profane , ni sacrilège.  
 S. Méléce , S. Flavien ne l'étoient pas plus , parce que , ainsi  
 que Paulin & les autres évêques catholiques d'Antioche , ils  
 avoient la confirmation & la communion du pape Damase.  
 Si vous aviez lu attentivement les pages 44 , 45 & 46 du 3e  
 volume de M. Fleury , que vous nous citez , & avec lequel vous  
 voulez nous guérir , ou vous n'auriez pas écrit tant d'erreurs , ou ,  
 le faisant contre votre conscience , & rapportant les pages  
 dénommées , vous auriez mis vos lecteurs à même de juger la cause  
 agitée , & de vous connoître.

Ils auroient vu , par la lettre du concile d'Alexandrie à l'Église  
 d'Antioche , combien ce que je dis est frappé au coin de la vérité ,  
 & combien vous êtes ignorant ou de bien mauvaise foi.

» Recevez , est-il dit dans cette lettre , tous ceux qui voudront

En voilà assez pour le sacrifice de la messe ; pour vous faire sentir combien peu vous devez faire la pâque avec eux.

Quant au sacrement de la pénitence , ils ne peuvent l'administrer valablement : » Le ministère  
 Inst. pass. de » de la reconciliation par lequel nous pouvons  
 M. de Boulog. » rentrer en grâce avec Dieu , après que nous  
 P. 27. » avons eu le malheur d'allumer sa colère par  
 » nos infidélités , n'est pas confié à tous ceux  
 » qui sont revêtus du sacerdoce : comme cette  
 » reconciliation doit s'opérer par forme de  
 » jugement , il faut que le ministre qui s'assied  
 » sur le tribunal , ait une véritable juridiction sur  
 » les fidèles qui y ont recours ; sans cette

---

» avoir la paix avec vous , principalement ceux qui s'assemblent  
 » dans la Palée ; c'étoit le parti de Méléce : recevez aussi  
 » ceux qui quittent les ariens , & unissez-les à nos chers frères  
 » qui suivent Paulin , sans leur demander autre chose que d'ana-  
 » thématifer l'hérésie arienne & de confesser la foi de Nicée.  
 » Tel est le sentiment & l'ordre de l'Eglise de Rome , qui approuve  
 » cette conduite. »

Que tel fut le sentiment & l'ordre de l'Eglise de Rome. M. Fleury le rapporte de suite à la pag. 46 , où il fait mention de la lettre du pape Libere aux évêques d'Italie.

Nous avons donc raison de dire que ces évêques d'Antioche , Méléce & Paulin , étoient évêques légitimes , & leurs messes bonnes , saintes , agréables , parce qu'ils étoient dans la communion du pape ; tout comme nous avons raison de soutenir que vos sacrifices sont impurs & criminels , parce que vous êtes des schismatiques hors de la communion du chef de l'Eglise. Valoit-il bien la peine de faire distribuer cette guérison du schisme , au club d'Auch , le 14 février 1792 , & de l'envoyer , à grands frais , dans le département !!!



» juridiction, l'absolution qu'il prononce n'est  
 » d'aucun poids. En vain prétend-il remettre  
 » les péchés sur la terre; J. C. ne les remet  
 » pas dans le ciel : en vain prétend-il délier  
 » sur la terre; J. C. ne délie pas dans le ciel.  
 » Or, cette juridiction si indispensable, vos  
 » pasteurs ne l'ont pas; elle ne peut se  
 » communiquer qu'à ceux qui entrent par la  
 » porte dans le bercail : & nous vous avons  
 » fait voir qu'ils y sont montés par un autre  
 » endroit. Si donc ils osent s'asseoir dans le  
 » sacré tribunal, pour y entendre l'aveu de vos  
 » fautes, & vous dire qu'ils les remettent, ils  
 » vous trompent, ils vous séduisent, ils vous  
 » abusent. »

Ces pasteurs faux & mercénaires étant donc  
 sans autorité, sans juridiction, de là même qu'ils  
 ne viennent pas de Dieu, mais des hommes;  
 vous les éviterez, vous les fuirez; vous n'irez  
 pas à eux dans ce temps pascal ni dans aucun  
 autre. . . . .

Vous l'avez vu : ce seroit courir à une mort  
 certaine; ce seroit forcer le Seigneur de vous  
 dire, comme autrefois aux juifs idolâtres : » Mon  
 » peuple a fait deux maux; il m'a abandonné,  
 » moi qui suis la source d'eau vive, & s'est  
 » creusé des citernes percées qui ne peuvent  
 » retenir les eaux ». Voilà, chers catholiques,  
 comment il faut se conduire; vous avez trop  
 bien mérité de la religion, vous consolez trop

Jérémie 11.

13.

bien l'Église pour que vous ne fassiez toujours les plus grands efforts pour ne pas mériter ce reproche, & que fortement attachés à votre antique foi, vous n'abandonniez jamais celui qui, à présent élevé en croix, vous attire à  
 Jean. 12. 32. lui pour votre salut & sa gloire : & *ego si exaltatus fuero à terrâ omnia ad me traham.*

D'après tant d'autorités, messieurs, vous ferez sans doute le cas qu'il convient du mandement du 9 février 1792, de M. Barthe, & de l'invitation qu'il vous fait, d'aller vous désaltérer dans les fontaines salutaires, & vous laver dans la piscine mystérieuse par le ministère de ses vertueux collaborateurs .... de ce mandement, par lequel, nonobstant la teneur du canon du fameux concile de Latran, *omnis utriusque sexûs*, » il  
 Mandement,  
 art. 13 » permet à tous les fidèles de l'un & de l'autre » sexe, du département, qui ont atteint l'âge » de discrétion, de se confesser à tout curé, » vicaire, ou autre prêtre approuvé par lui qui » auroit prêté le serment civique. »

O horreur ! ô sacrilège ! Est-il possible qu'on puisse mépriser si audacieusement l'autorité d'un concile si célèbre !

Quoi ! M. Barthe, ce sera être détracteur de dire que non-seulement vous introduisez là une horrible nouveauté, mais encore que vous foulez l'autorité d'un concile œcuménique, quoique vous ayez dit dans votre instruction pastorale,  
 Mand. ibid. Instruct. past.  
 p. 92. *qu'une telle autorité étoit seule capable d'asservir votre raison !*



Sera-ce être détracteur de dire que, dans la carrière de l'apostasie, vous marchez à pas de géant, avec plus de rapidité que Luther & tout autre sectaire !

Vous avez bien senti le coup horrible que vous portiez à l'Église ! mais sentant que ce ne feroit pas impunément, voulant plutôt ménager les dehors que paroître enfant soumis & docile à cette tendre mère, qui, malgré votre rebellion, vous appeloit encore, vous vous êtes élevé par avance contre ceux qui, soulevant le voile, vous feroient paroître tel que vous êtes. (\*)

Mais puisque nous en sommes donc à ce point là, à ce point essentiel qui fait le principal sujet de mon avertissement, faisons sentir à ceux pour qui nous écrivons, ce que vaut M. Barthe par ce seul canon du concile de Latran ; montrons encore cet évêque au public sous un point de vue si exact, si proportionné, qu'enfin on se désabuse & qu'on le rejète pour toujours.

Le concile de Latran, tenu en 1215, fut convoqué par le pape Innocent III. Dans sa bulle de convocation, rendant compte des motifs qui l'ont porté à le convoquer, il dit que les maux de l'Église & la dépravation des mœurs,

Concile de  
Latran.

---

(\*) M. le vicaire épiscopal est assez connu : laissons-le respirer un moment, en le priant néanmoins de rappeler que Méléce & Paulin, évêques légitimes, & dans la communion du saint siège, n'étoient point désunis quant au dogme, mais uniquement sur des faits purement personnels.

dont il fait une vive peinture, en sont la principale cause.

Les canons de ce concile sont assez nombreux. Mais parmi ceux relatifs à la dépravation des mœurs, il y en a un célèbre appelé *omnis utriusque sexus* : celui-là va faire le sujet de la dispute. Par ce canon, tous les fidèles sont obligés de se confesser, au moins une fois dans l'an, à leur propre prêtre; faute de quoi n'allant pas se confesser à leur propre prêtre, la confession seroit nulle; car le concile, à l'occasion de ces mots, à son propre prêtre, ajoute par exprès :  
 » Si quelqu'un veut se confesser à un prêtre  
 » étranger, qu'il en obtienne auparavant la  
 » permission de son propre prêtre, puisque  
 » autrement le prêtre étranger ne pourroit ni  
 » le lier ni l'absoudre. »

Par le *propre prêtre* on entend son curé; notre mère la sainte Église, toujours uniforme dans sa doctrine, l'a enseigné ainsi; M. Barthe l'entend encore de même : mais l'entendant de même, comment a-t-il donc pu, contre sa conscience, mépriser l'autorité d'un concile si célèbre?

Voilà ce qui seroit inexplicable, si nous ne savions qu'ayant une fois abandonné l'Église, les hérétiques se roulent & se rouleront toujours d'erreurs en erreurs. Entrons en matière.

M. Barthe  
 donne toujours  
 en preuve ce  
 qui est en ques-  
 tion.

1°. M. Barthe, pour autoriser sa nouvelle doctrine, pour assurer qu'on peut user de la liberté qu'il donne de s'adresser à tout prêtre



assermenté du diocèse, sans même remplir la condition exigée sous peine de nullité, par le concile de Latran, dit, *que les pasteurs non assermentés, au droit précaire qui leur reste, réunissent l'incapacité à remplir les fonctions des dispensateurs des saints mystères; & cela, dit-il toujours, parce qu'ils n'ont pas prêté le serment civique.* Inst. past. & mandem.

Mais, pour toute réponse à cette plate & triviale objurgation, je le prierai de réfléchir à ce que je lui ai dit sur le serment, dans ma réponse théologique, p. 11 & 12, & à tout ce que de grands hommes ont dit là-dessus; je le prierai aussi de nous dire qui des deux, ou du pape réuni de communion avec tous les évêques de France, quatre exceptés, avec presque tous les curés & vicaires, avec toutes les universités, avec tout ce qu'il y a de mieux instruit parmi les fidèles catholiques condamnant le serment; ou de M. Dorfeuille comédien (\*), propagandiste réuni avec tous les brigands, les scélérats, les clubs, les protestans, les juifs, les impies, les athées &c., l'approuvant; qui des deux, dis-je, doit être le mieux cru?

---

(\*) M. Dorfeuille, comédien & propagandiste, a présidé le club d'Auch, les 14 & 15 mars 1792. Les motions qu'il a faites étoient si affreuses, que de très-grands patriotes en ont été indignés. M. Barthe m'opposera sans doute le dîner splendide du lendemain, & le nombre des convives; & moi je lui répondrai, par la ferme sortie de M. d'Estouet, qui a voulu prouver à ce jacobin fameux, que tout ce qu'il disoit étoit faux.

M. Barthe, on n'est plus dans ce moment d'enthousiasme & de pusillanimité, soyez-en sûr. Croyez donc qu'il n'est personne réfléchissant un peu, qui ne se décide en faveur du souverain pontife, & qu'alors il ne voie bien clairement, qu'avant de prouver que les prêtres non-assermentés sont inhabiles à remplir les fonctions de leur ordre, *pour n'avoir pas prêté le serment*, il faut auparavant démontrer, non-seulement que le serment est licite, mais encore prouver qu'on est évêque légitime.

On peut passer à M. Barthe de n'être pas logicien; ou, s'il l'est, on peut ne pas lui faire un crime de déraisonner, si cela lui plaît. Mais si, à des déraisonnemens volontaires, il ajoute, pour mieux tromper les fidèles, des choses qui ne sont pas; s'il invente & fabrique, à son gré, des autorités qui ne furent jamais, nous serons alors en droit de crier à l'imposture & au mensonge.

Voici exactement le fait : pour mieux nous tromper, disons-le encore, pour mieux nous faire accroire que, nonobstant la teneur du canon du concile de Latran, *omnis utriusque sexus*, il pouvoit accorder à tout prêtre assermenté du diocèse, la permission de confesser tous les fidèles qui se présenteroient, sans qu'au préalable ils en eussent obtenu la permission de leur propre curé, M. Barthe nous cite *les mémoires du clergé de France, Van-Espen, & les lois ecclésiastiques*.



De deux choses l'une ; ou M. l'évêque nous a crus bien ignorans & bien infouciens , ou il a pensé que ne pouvant nous procurer ces auteurs , il ne nous seroit pas possible de lui répondre , & que dès-lors sa doctrine seroit reçue pour bonne & authentique.

Mais il s'est trompé , le pauvre homme ! nous avons puîsé dans ces ouvrages , & nous n'avons été nullement surpris de ne pas y trouver un mot de tout ce qu'il avançoit. Et comment l'y aurions-nous trouvé ? Depuis le concile de Latran , plusieurs autres conciles , Bourges , Beziers , Sens , Mayence , Tolède &c. , & plusieurs synodes , Langres , Séez , Toulouse , Luçon , Aleth , Laon , Quebec &c. , ont confirmé la doctrine reçue.

» C'est pour prévenir de grands inconvéniens , disoit le grand défenseur de M. l'archevêque d'Aix ( \* ) , & pour assurer les curés de l'accomplissement du précepte de l'Eglise , que plusieurs conciles & rituels ont ordonné que ceux des fidèles qui souhaiteroient faire leur confession annuelle à quelque prêtre , autre que leur curé , en prendroient de lui la permission par écrit , & lui apporteroient ensuite un certificat du confesseur à qui ils se seroient adressés. Telle

---

( \* ) Voyez la défense de M. l'archevêque d'Aix , au sujet du réquisitoire de M. de Castillon , du 5 mai 1756.

Qu'on examine les conférences d'Angers , on y trouvera aussi la question bien traitée.

est en particulier la disposition du rituel de Rheims, des statuts synodaux de Besançon, de Noyon, de Coutances, d'Autun, de Grenoble, de Metz, de Narbonne. En voilà de presque tous les ressorts. Mais pourquoi citer les rituels, puisqu'il y a sur ce point un règlement général du clergé de France, dressé & plusieurs fois

M. Barthe, condamné & convaincu de mensonge par les mémoires du clergé de France, qu'il a invoqués.

renouvelé dans les assemblées de 1625, 1635, 1645 &c. (Ce règlement se trouve dans le tom. 4<sup>e</sup>. des mémoires du clergé de France, 2<sup>e</sup>. part., coll. 422) par lequel il est enjoint à toutes personnes, dit l'art. 5, de se confesser & communier, au moins à pâques, en sa paroisse? .... Si néanmoins il se trouvoit des personnes qui, pour quelque considération, désirassent d'aller ailleurs qu'en leur paroisse, ils seront tenus d'en prendre la permission de leur curé, & de lui rapporter une attestation valable du lieu où ils auront fait leur confession.

Que répondra à présent M. Barthe à ce règlement fameux du clergé de France, dont il a voulu parler; à ce règlement qui prouve la doctrine & discipline du concile de Larán, constamment suivies jusqu'à nous?

Hélas! quelle ne devoit pas être la confusion de cet homme, s'il lui restoit encore assez de sentiment & de pudeur pour savoir rougir?

De meilleure foi, nous ne lui cacherons pas qu'un évêque, en sa qualité de premier pasteur, peut révoquer, sans qu'il soit obligé d'expliquer



la cause, la permission donnée de confesser à ceux qui n'ont point juridiction en vertu du titre ; mais qu'il puisse, ainsi que le dit le théologien Barthe, déclarer, à son gré, inhabiles les curés de son diocèse.... leur enlever la juridiction.... donner, malgré eux, des permissions, en temps pascal, à tous les fidèles, pour se confesser à qui il leur plaira.... Voilà ce que nous disons être le comble de la folie & du plus grand ridicule.

Mais, suivons cet illustre homme : il a avancé de trop insignes faussetés, pour que nous devions être satisfaits. Il nous faut une justice éclatante : or, la voici, messieurs, cette justice. Vous avez vu ce que disent les mémoires du clergé de France ; voici ce que disent les lois ecclésiastiques, qu'il a eu l'impudence de citer aussi. Soyez vous-mêmes les juges.

» Tout fidèle de l'un & de l'autre sexe qui  
 » a atteint l'âge de discrétion, est obligé de se  
 » confesser, une fois par an, au curé de sa  
 » paroisse, & de recevoir, au moins à pâques,  
 » la sainte communion. »

» Si quelqu'un a des raisons légitimes pour  
 » souhaiter de se confesser à un autre prêtre  
 » qu'à son curé, au temps de pâques, il faut  
 » qu'il en obtienne la permission de lui ; autrement  
 » l'autre prêtre qui entendroit sa confession,  
 » ne pourroit l'absoudre valablement, *quoiqu'il*  
 » fût approuvé par l'évêque pour confesser. »

Lois ecclésiastiques sur la pénitence, pag. 434, art. 4.

M. Barthe ;  
 condamné &  
 convaincu de  
 mensonge par  
 les lois ecclésiastiques, qu'il  
 a invoquées.  
 Art. 9.

Art. 10.

» Il y a des personnes, continue Héricourt ,  
 » qui croient que le canon du concile de Latran  
 » ne doit pas s'entendre du curé , mais de tout  
 » prêtre approuvé par l'évêque . . . ces personnes  
 » sont dans l'erreur. Les derniers conciles &  
 » les rituels de différens diocèses de France ,  
 » ont toujours appliqué au curé ce qui est dit  
 » *du propre prêtre* dans le canon *utriusque sexûs*.  
 » Ces conciles & ces rituels veulent que la  
 » confession paschale se fasse au curé de la  
 » paroisse , ou à un autre , *avec sa permission*.

» Qu'on ne dise pas que ce canon n'est plus  
 » en usage.

» Un religieux ayant prêché , à Amiens , que  
 » la communion paschale se devoit faire dans la  
 » paroisse , mais qu'il étoit libre de se confesser  
 » à tout autre prêtre approuvé par l'évêque ,  
 » le curé s'en plaignit. M. Faure , évêque  
 » d'Amiens , qui , en quittant l'habit de religieux ,  
 » avoit conservé la prévention dans laquelle sont  
 » plusieurs réguliers , sur ce sujet , rendit une  
 » sentence en faveur du religieux ; mais ce  
 » jugement fut infirmé par M. l'archevêque de  
 » Rheims , le 22 mars 1687. La sentence du  
 » métropolitain est rapportée dans le premier  
 » volume de la bibliothèque canonique : on en  
 » voit les motifs dans le préambule : cette pièce  
 » est remplie d'érudition & de raisonnemens  
 » solides. »

Eh bien, M. Barthe! qu'avez-vous à répliquer ?



trouvez-vous que nous ayons touché la principale corde ? pensez-vous que nous ayons su lire vos auteurs cités (\*) ; que nous ayons su les lire assez avantageusement , pour faire reprendre à la vérité ses véritables droits ?

O vous tous qui suivez sa communion ! que cette duplicité démasquée vous serve d'exemple , & vous fasse rentrer en vous-même !

Mais ce n'est pas tout : encore un moment de felleite , & ce moment , messieurs , va jeter un grand jour sur tout ce qui nous divise avec M. Barthe ; on pourra en retirer un grand fruit : les uns , la connoissance parfaite de la bonne cause ; les autres , un surcroît de cette fermeté dont ils ont déjà donné tant de preuves.

Quoi ! M. Barthe , lui dirons-nous encore , *le pape , selon vous ( & en cela vous avez raison ) ne peut pas changer la discipline d'une église particulière , & vous voulez seul réformer le concile de Latran ?*

Inf. past.

Vous avez dit , dans votre instruction pastorale (\*\*), *qu'un concile général pouvoit seul former la croyance ; que ce n'étoit que dans un témoignage de cette nature que l'homme peut*

Pag. 92.

---

(\*) Je n'ai pas eu le temps de me procurer Van-Espan ; mais on peut être assuré que M. l'évêque n'a pas été plus délicat sur cet auteur que sur les autres : *ab uno ( & pluribus ) discere omnes.*

(\*\*) M. le vicaire épiscopal , qu'il nous faudra bientôt remettre sur la scène , soutient la même erreur dans sa guérison du schisme.

*trouver la raison suffisante de l'asservissement de sa propre raison ; & quelques instans après vous méprisez l'autorité d'un des plus célèbres conciles.*

Pag. 80.

*Vous avez dit, dans cette même instruction, que la seconde bulle n'étant point dogmatique, & ne portant que sur un jugement des personnes frappées de la suspension & de l'irrégularité, ne sauroit être d'aucun poids, attendu que le pape, pas même l'Église universelle, ne jouit pas du don de l'infailibilité sur des faits personnels; & dans l'instant, vous croyant infailible, vous voulez condamner une masse si imposante de curés, sur des faits purement personnels.*

Pag. 38.

*Le pape peut-il vous condamner, dites-vous encore avec votre médecin du schisme ? Il ne le pourroit pas sans vous avoir entendu (\*) ;*

---

(\*) Non-seulement M. le vicaire épiscopal avance cette erreur, pag. 38 de sa guérison ; mais encore, pag. 41, à un mépris des plus formels, il joint l'ironie la plus mordante. » Hélas ! il n'est  
 1. Mach. 1. » presque plus, dit-il ( le pontife romain ) : sa charité paternelle  
 65. » ne peut plus que gémir sur les censures qui lui sont échappées  
 » contre nous ». Il n'est plus ! il est, & il sera le pontife  
 romain armé contre vous du glaive spirituel ; & vous, vous périrez  
 à jamais, si l'impitoyable mort, étant prête à frapper votre  
 tremblante tête, vous ne rentriez au plutôt dans l'unité. Vous  
 périrez, la sentence du chef de l'Église sera confirmée ; &  
 semblable aux trois illustres rebelles, vous partagerez leurs  
 supplices. . . . Vieillard décrépît ! pouvez-vous l'entendre sans  
 frémir ! Il est, & il sera le pontife romain ; & vous, vous  
 périrez ; vous serez condamné aux flammes éternelles. Hélas !  
 qui l'eût dit ! qui l'eût pensé, que le démon de l'orgueil vous  
 séduiroit à ce point ! Au lieu, » considérant ce que demandoit  
 » de vous votre grand âge, de vous montrer semblable à



& vous, sans aucun préalable, vous voulez condamner ces héros de la foi ? vous voulez leur enlever la juridiction sans les avoir entendus ( Observez que ce n'est qu'en passant qu'on suppose que M. Barthe soit l'évêque légitime ) ? Ah ! veuillez ne pas céder à la passion qui vous presse ; certainement vous ne servez pas votre cause *par la suprématie des pouvoirs* : ne voyez-vous pas que si vous continuez, vos prêtres assermentés pourroient ne pas y trouver leur compte, mais croire plus aisément que le pape a pu bien mieux porter son jugement contr'eux par la seconde bulle du 15 avril, acceptée par chaque évêque diocésain, que vous n'avez pu porter le vôtre, contre les prêtres persécutés, par votre mandement du 9 février 1792.

Soyez donc plus conséquent. En vérité, M. l'évêque, si vous ne repassez pas plus souvent vos écrits lumineux, il est à craindre, vous faisant grâce du reste, qu'on ne dise avec raison de vous, ce que vous dites méchamment du saint père, *que vous variez singulièrement, que vous êtes un pauvre homme, & déjà très-caduc.*

Inst. past.

En voilà bien assez, chers catholiques. Nous résumant enfin, je vous exhorterai, je vous prierai de ne point communiquer avec M. Barthe, ni avec ceux qui le suivent. Croyez que, sous

---

» Éléazar, digne de votre vieillesse, & de laisser aux jeunes  
 » gens un exemple de fermeté, en souffrant, s'il l'eût fallu, une  
 » mort honorable pour nos vénérables & saintes lois. »

O Dieu ! combien vos jugemens sont impénétrables !

Pf.

Mand. du 9  
février 1792.

ces belles apparences, sous ces beaux dehors  
de vous porter dans leurs cœurs, d'être livrés à  
de cruels déchiremens pour votre salut, ils n'en  
font que plus mercénaires & plus furieux. N'allez  
donc point sacrifier avec eux : le Seigneur ne  
demande pas l'impossible. Dans ce tems malheu-  
reux ; vous ne pouvez pas aller à Jérusalem ; n'allez  
pas à Samarie : point de confession tant que vous  
n'aurez pas vos prêtres légitimes ; point de com-  
munion paschale ; point d'assistance au sacrifice  
de leurs messes, quoiqu'ils vous disent qu'ils  
vous invitent, qu'ils vous pressent. Eh ! quel  
sacrifice ? Vous l'avez déjà vu : » Le Seigneur  
» déteste ces rivaux des prêtres. En vain ils le  
» prient, leur encens est pour lui un objet  
» d'abomination ; il déteste leurs solemnités. »

Isaïe. c. 1. 13.

Jérém. 11. 13.

Ne vous exposez donc pas aux cruels reproches  
que s'attirèrent des juifs idolâtres : puisque vous  
avez prié avec larmes les tribus schismatiques  
de revenir, pour célébrer ensemble la pâque  
solemnelle, & qu'elles ont été insensibles à votre  
voix, vous ne les suivrez pas dans leur ville  
idolâtre ; vous y deviendriez la proie du démon.  
Ne les suivez donc pas ; par-là, vous consolerez  
votre mère la sainte Église, & vous mériterez,  
vous étant toujours reposés à l'ombre de ses ailes,  
d'être couronnés, au grand jour du discernement,  
par Notre Seigneur Jesus-Christ, qui fera à  
jamais, dans les siècles futurs, la récompense  
& la gloire de ses élus.

Ep. car. mag.  
ad elip.

F I N.

